

Veille financière à destination des communes

IDENTIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENTS MOBILISABLES PAR LES COMMUNES

Ce document a pour objet de vous transmettre de l'information et ne peut en aucun cas donner suite à un accompagnement dans la rédaction des demandes de financement.

DETR – PRIORITE 3-2

L'objectif de cette fiche est de permettre aux communes lauréates ou ayant un projet éligible à la priorité 3-2 de la DETR de prendre connaissance d'un panel de dispositifs financiers auxquelles elles pourraient répondre dans l'optique de boucler leurs plans de financements.

Si vous souhaitez bénéficier de la veille financière développée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, vous pouvez vous inscrire auprès de l'ADM64.

Sommaire

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- ACTEE
- ANCT
- ADEME
- Banque des Territoires
- Europe
- Financeurs privés

Rappel de la Priorité 3-2

Travaux concernés

Création et réhabilitation de logements dans des bâtiments existants

Collectivités concernées

Toutes collectivités

Taux

20% du coût total des travaux, taux bonifié pour les travaux de rénovation énergétique

Travaux exclus

Réseaux, voirie, mobilier, coût d'acquisition, travaux de rafraîchissement pour les logements, parkings et aménagements extérieurs, panneaux photovoltaïques : dépenses liées à la location de toiture

Veille financière à destination des communes

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Les dispositifs financiers du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ne sont pas cumulables entre eux.

Ingénierie départementale – Volet technique

Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement technique des services départementaux sur les projets inscrits dans les thématiques suivantes :

- Logements locatifs sociaux : fiche 1-05 du guide de l'ingénierie 2020
- Logements locatifs communaux : fiche 1-06 du guide de l'ingénierie 2020
- Logements locatifs communaux conventionnés : fiche 1-07 du guide de l'ingénierie 2020

Les communes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sur les possibilités de financements européens sur leurs projets peuvent saisir les services du Département par le biais de la fiche "7-02 / Financements européens" du Guide de l'Ingénierie départementale.

- Contact : ingenierie64@le64.fr / 05 59 11 40 39

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Pour les logements à finalité touristique

Hébergements de tourisme social

Cette aide accompagne les acteurs touristiques dans le maintien et l'adaptation de l'offre d'hébergements de tourisme social sur les investissements liés à des travaux intérieurs et/ou de confort (dont rénovation énergétique) ainsi que les frais d'études et d'honoraires.

- Contact Direction du tourisme : tourisme@nouvelle-aquitaine.fr / 05 57 57 83 09
- [Lien vers le dispositif](#)

Meublés de tourisme

Cette aide soutient l'adaptation et la diversification de l'offre en locations saisonnières dans les zones carencées en hébergements touristiques marchands et a pour objectif d'accompagner la création de gîtes de grande capacité (*ou de plus petite capacité situés en zone économiquement vulnérable : le 64 est exclu de ce zonage*), dans les zones présentant une carence en hébergements touristiques marchands.

- Contact Direction du tourisme : tourisme@nouvelle-aquitaine.fr
- [Lien vers le dispositif](#)

Pour les logements destinés à un public spécifique

Promotion de l'innovation pour le logement des jeunes

L'appel à projets consiste à promouvoir et à accompagner l'innovation dans le logement des jeunes, et à faire émerger de nouvelles propositions (logement sur des bateaux, logements à montage rapide et facilement déménageable, etc.) par le biais d'appels à projets annuels.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022.

- Contact Direction Habitat et Logement / Pôle TIMCV : 05 57 57 50 21 ou 05 56 56 38 84
- [Lien vers le dispositif](#)

Veille financière à destination des communes

Développement de logements pour les saisonniers du tourisme

L'aide concerne la création, rénovation de logements, d'aires d'accueil à destination essentiellement des saisonniers du tourisme. Une mixité des publics accueillis est possible, dès lors que les salariés du tourisme restent majoritaires. Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022.

- Contact Direction du tourisme : tourisme@nouvelle-aquitaine.fr
- **Lien vers le dispositif**

En attente de réouverture en 2023

Opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat individuel privé

L'appel à projets, aujourd'hui clôturé, visait à soutenir des opérations groupées de rénovation énergétique performante de maisons individuelles pouvant concourir à enclencher une dynamique vertueuse sur les territoires notamment sous l'impulsion de collectivités engagées dans la politique de rénovation énergétique.

- Contact Direction de l'énergie et du climat / Service Transition Energétique des Territoires : **Vanessa BINAU** : vanessa.binau@nouvelle-aquitaine.fr / **Martine ROUX** : martine.roux@nouvelle-aquitaine.fr

Rénovation énergétique des logements sociaux communaux

L'appel à projets, aujourd'hui clôturé, concernait la rénovation énergétique de logements sociaux communaux qui, en l'absence d'une offre locative sociale par des bailleurs sociaux ou privés, notamment en secteur rural, doivent permettre d'apporter une réponse aux demandes locatives de ménages en difficulté.

- Contact Direction de l'énergie et du climat / Service Transition Energétique des Territoires : **Vanessa BINAU** : vanessa.binau@nouvelle-aquitaine.fr / **Martine ROUX** : martine.roux@nouvelle-aquitaine.fr

Habitat Innovant - Habitat inclusif et Hébergements territoriaux des étudiants en santé

L'édition 2022 de l'appel à projet "Habitat innovant" vise à soutenir financièrement des projets d'habitat innovant dans les champs de l'habitat inclusif et partagé (en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap) et des hébergements territoriaux des étudiants en santé (HTES).

- Contact Direction de l'habitat et du Logement : servicehabitat@nouvelle-aquitaine.fr / **05 49 38 49 38**

ACTEE

Démarche ETRIER

La démarche ETRIER repose sur deux piliers :

- Une mise à disposition de cahiers des charges-types et d'outils d'aide au lancement des marchés, via notamment une cellule de soutien ACTEE.
- Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dédié aux communes rurales isolées.
 - Contact : **Bastien PITOU** : b.pitou@fncr.asso.fr
 - **Lien vers le dispositif**

Veille financière à destination des communes

ANCT

Les élus locaux doivent saisir le Préfet qui porte la fonction de « délégué Territorial » de l'ANCT.

Dispositifs de revitalisation des territoires pour les communes bénéficiaires de Petites Villes de Demain

- Bénéficier d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation
- Obtenir un cofinancement d'ingénieries globales ou thématiques nécessaires à l'élaboration / la concrétisation du projet de revitalisation
- Obtenir un prêt pour un projet de renouvellement urbain (PRU)
 - [Lien vers le guide des mesures mobilisables ici et ici](#)

Habitat inclusif : la Fabrique à projets (AMI)

Trois accompagnements en ingénierie booster sont proposés :

- Accompagnement à la conduite d'études bâtementaires et architecturales
- Accompagnement au montage du projet social
- Accompagnement au montage du projet immobilier

Date limite de dépôt des dossiers : 23 octobre 2022

- [Lien vers le dispositif](#)

ADEME

ADEME : Fonds Chaleur

Le fonds sert à financer la création d'une chaufferie biomasse, une géothermie assistée par pompe à chaleur, le solaire thermique très basse température.

- [Lien vers le dispositif](#)

Au vu de la nature des projets déposés, un focus plus détaillé pourra être fait sur les dispositifs liés aux études :

- Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid
- Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse
- Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique
- Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale
- Financement d'une étude de faisabilité en géothermie de surface
- Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie)
- Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation
- Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse

Et sur les dispositifs liés aux investissements :

- Réseau de distribution de chaleur et de froid
- Production d'eau chaude solaire thermique en métropole
- Pompe à chaleur (PAC) solaire pour la production d'eau chaude
- Système solaire combiné (SSC)
- Géothermie de surface
- Géothermie profonde
- Boucle d'eau tempérée géothermique
- Récupération de chaleur fatale
- Biomasse énergie
- Contrat de développement EnR
- Approvisionnement biomasse

Veille financière à destination des communes

Conseil en énergie partagé (CEP)

Le service de Conseil en énergie partagé consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire pour les communes de moins de 10 000 habitants, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé.

- **Lien vers le dispositif**

AAP Grandes installations solaires thermiques

L'ADEME lance un nouvel appel à projets destiné aux collectivités, entreprises, maîtres d'ouvrages publics ou privés, pour aider le développement des projets solaires thermiques de grande taille production.

Pour avoir des informations sur le contenu de cet appel à projets, contact uniquement par mail aap.st@ademe.fr avec la mention « AAP GIST 2021 » dans l'objet.

- Contact : nouvelle.aquitaine@ademe.fr / 05 56 33 80 00

La référente régionale « Territoires durables » de l'ADEME pour le 64 est : **Elsa PHELIPPEAU**
elsa.phelippeau@ademe.fr / 05 49 50 12 12

Veille financière à destination des communes

Banque des Territoires

Ingénierie territoriale de la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Accompagnement dans la définition d'une stratégie énergétique du patrimoine public
- Accompagnement de l'élaboration de stratégies énergétiques dédiées aux bâtiments scolaires

Offre d'ingénierie :

- Des interventions de consultants experts sur site financées à 100% par la Banque des Territoires pour mener les études amont aux travaux de rénovation (appui méthodologique à l'élaboration de stratégies de transition énergétique du patrimoine public)
- Le cofinancement d'études d'ingénierie territoriale dans la limite de 50% du montant TTC de l'étude
 - **Lien vers le dispositif**

Offres de prêt

Prêt PHARE : Financer des projets immobiliers destinés à des populations spécifiques

- **Lien vers le dispositif**

Prêt PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration : Financer la production de logements locatifs très sociaux

- **Lien vers le dispositif**

Prêt Gaïa : Conforter l'implantation du logement social

- **Lien vers le dispositif**

Prêt Eco-prêt : Financer la réhabilitation des logements sociaux

- **Lien vers le dispositif**

Prêt PLS - Prêt Locatif Social : Financer la construction et l'acquisition de logements locatifs sociaux

- **Lien vers le dispositif**

Prêt PAM : Financer la réhabilitation des logements sociaux et logements-foyers

- **Lien vers le dispositif**

Contact Directrice Territoriale : **Geneviève PUYAU** : genevieve.puyau@caissedesdepots.fr / **05 59 16 11 10**
06 07 33 42 35

Veille financière à destination des communes

Europe

Axe 2 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la transition énergétique et écologique

Objet de la mesure 2.1 : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Les modalités de mise en œuvre de la mesure sont en cours d'écriture.

- Automne 2022 : lancement de l'appel à projets par les services de la région Nouvelle-Aquitaine

Les informations relatives aux deux points ci-dessus seront communiquées dès que possible, mais les services instructeurs de la région pourront apporter des renseignements techniques en amont de la publication officielle.

- Contact : **Isabelle VEVERT**, Chargée de mission Efficacité énergétique des bâtiments :

isabelle.vevert@nouvelle-aquitaine.fr / 05 49 55 68 98

Volet territorial des fonds européens (FEDER OS 5, LEADER, FEDER Pyrénées, FEAMPA territorialisé)

Objet : Le volet territorial des fonds européens mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine consiste à affecter à un territoire constitué en Groupes d'Action Locale (GAL), une partie des crédits européens des programmes suivants qui lui sont délégués :

- Les fonds FEDER - Axe 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine relatif aux défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires

- Les fonds LEADER

- Les fonds FEDER Pyrénées

- Les fonds FEAMPA

- La date de sélection des premiers projets se fera fin 2022 / début 2023.

Pour toute la période 2021-2027, 4 Groupes d'Action Locale (GAL) bénéficiant des enveloppes financières, seront en charge de l'animation de ce volet sur le département.

	FEDER OS 5	LEADER	FEDER Pyrénées	FEAMPA
GAL Grand Pau	3 715 093 €	1 384 279 €	Non concerné	Non concerné
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	1 731 283 €	962 441 €	2 415 943 €	Non concerné
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	1 653 585 €	1 173 653 €	17 720 €	Non concerné
GAL Pays basque	4 979 436 €	1 634 109 €	3 566 337 €	1 000 000 €

Veille financière à destination des communes

CONTACTS		
GAL Grand Pau	Marion LLORACH Animatrice du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial m.llorach@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	Teixa IHIDOY Gestionnaire du programme LEADER et coordinatrice du futur volet territorial t.ihidoy@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56
GAL Oloron, Haut Béarn, Pays de Nay	Maryline AUGAREILS leader@hautbearn.fr 05 64 19 01 56	Bernard CHOY choy.ccva@wanadoo.fr 07 77 14 30 21
GAL Lacq Orthez, Béarn des gaves	Laurent CHARRIÉRAS Agent de développement local et Animateur LEADER leaderlobg@pays-de-bearn.fr 05 59 11 50 56	
GAL Pays basque	Mylène LARRIEU Chargée de mission Europe / Stratégie Territoriale Intégrée Pays Basque m.larrieu@communaute-paysbasque.fr 06 12 03 20 72	Emmanuelle YOHANA Chargée de mission Volet Montagne FEDER et LEADER e.yohana@communaute-paysbasque.fr 06 73 78 97 87

En attente de réouverture en 2023

Nouveau Bauhaus européen

Il s'agit d'un nouveau programme européen décliné en plusieurs appels à projets dont trois ont pour objet de financer de l'assistance technique aux communes :

- Soutien aux initiatives locales du Nouveau Bauhaus Européen (FEDER)
- Les actions favorisant la participation des citoyens
- Co-crédation d'espaces publics via l'engagement citoyen

La première édition de ces appels à projets s'est clôturée en mai 2022 et leur récurrence annuelle n'a pas été communiquée. Les informations relatives à ces dispositifs seront communiquées ultérieurement.

Financeurs privés

Fondation pour le logement social

La Fondation ne finance pas les communes mais les acteurs associatifs. Toutefois, si le projet de réhabilitation intègre un partenariat public-privé, cette fondation peut être une alternative au financement public.

La Fondation pour le Logement Social se positionne plus comme un bailleur social que comme un partenaire financier. Elle réalise le projet immobilier et le loue à l'association à un tarif « logement social ». Elle ouvre des « causes » pour les projets qu'elle soutient en direct. Elle intervient sur les territoires urbains et ruraux.

- Contact : Stanislas BLANDIN : sblandin@fls-fondation.org / 01 56 08 30 26